Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-202603024-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 6 MARS 2026

Convocation en date du 19 février 2026.

Le vendredi 6 mars deux mil vingt-six, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Christelle ANDRE, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Mathieu CHUTO, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur André MORVAN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Christophe LABORY.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Monsieur Michel DONNARD a donné procuration à Monsieur Christian PENNANECH, Monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Madame Véronique IRIS a donné procuration à Madame Liesbeth VAN HORNE, Monsieur Patrice GUILLOU a donné procuration à Madame Annie RANNOU, Madame Astrid GAUGAIN a donné procuration à Madame Elodie SURGET, Monsieur Jean-Claude JACQ a donné procuration à Monsieur Christophe LABORY.

Membres absents : Monsieur Jean-François QUENET, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Monsieur Stéphane MOREL a été nommé secrétaire de séance.

2026-03-024

Rapporteur : Madame Liesbeth VAN HORNE, Adjointe chargée des Finances-Economie

FINANCES :

Production d'énergie bâtiments publics – Affectation des résultats du Compte Administratif 2025 au Budget Primitif 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260306-202603024-DE

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à la somme de + 20 656.55 € et proposé de l'inscrire en totalité en recettes de fonctionnement, au compte 002 – excédent d'exploitation reporté, du budget 2026.

Il est rappelé que le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à la somme de + 12 812.00 € et proposé de l'affecter à la section d'investissement pour le même montant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- inscrire la totalité du résultat de la section de fonctionnement, à savoir + 20 656.55 €, en recettes de fonctionnement au compte 002 – résultats reportés du budget 2026 ;
- affecter le résultat de la section d'investissement, à savoir + 12 812.00 €, à la section d'investissement du budget 2026.

Avis de la Commission des Finances – Economie en date du 16 février 2026 : favorable à l'unanimité.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 9 mars 2026
Christian PENNANECH
Maire,

